



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

économie et finances : fonctionnement

Question écrite n° 64030

Texte de la question

Mme Christian Bourquin attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la politique dite de " verdissement de l'administration ". En effet, un certain nombre d'administrations intègrent dans leur gestion des préoccupations environnementales. C'est le cas, notamment, du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement depuis 1997. Ce changement dans la gestion administrative peut être intégré dans des domaines aussi variés que le bâti ou le non-bâti, la commande publique, la gestion des flux, etc. Il souhaiterait connaître sa position sur cette question ainsi que les mesures déjà mises en oeuvre et celles qu'il serait possible de mettre en oeuvre prochainement à ce sujet.

Texte de la réponse

Pour des considérations économiques et d'environnement, le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie est particulièrement attentif à la prise en compte des enjeux du développement durable dans les politiques publiques, en accord avec le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement. En effet, cette prise en compte constitue l'une des options d'application de la réforme de l'Etat. Ainsi, la réforme du code des marchés publics, mise en application à compter du 9 septembre 2001, permet désormais d'introduire des exigences environnementales dans les cahiers des charges des commandes publiques. Par ailleurs, le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, au-delà des actions qu'il mène au sein de ses services, notamment pour une meilleure gestion des déchets, s'inscrit dans une démarche commune de maîtrise durable des dépenses d'énergie, d'eau, de gestion durable des achats et des flottes de véhicules des administrations et de développement des opérations immobilières de " bâtiments de haute qualité environnementale ". Ces actions, qui permettront à court terme à toutes les administrations de faire des économies significatives de gestion tout en protégeant les ressources naturelles à long terme et en préservant les droits des générations futures, nécessitent des cycles de formation des acteurs des administrations centrales et des services déconcentrés qui sont déjà entamés et en cours de développement.

Données clés

Auteur : [M. Christian Bourquin](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64030

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 juillet 2001, page 4050

Réponse publiée le : 5 novembre 2001, page 6319